

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves
Envoyé: mercredi 13 août 2003 17:02
À: ROUGE, Michel
Objet: RE: Funérariums

Importance: Haute

Pouvez-vous vérifier directement auprès de la directrice de l'IML ?

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : ROUGE, Michel
Envoyé : mer. 13 août 2003 17:00
À : COQUIN, Yves
Cc : THIROUIN, Isabelle
Objet : Funérariums

Monsieur Coquin,

Parmi les contacts que nous avons à la DGCL, seul le secrétariat de Mme CHENIN (01 40 07 23 43) a été joignable.

Je lui ai fait part de votre demande, qu'elle transmettra à Mme CHENIN dès qu'elle sera de retour de chez son DG.

IT a par ailleurs obtenu de la part de C. BOURIOT des informations, mais seulement sur l'IDF - ils font un bilan complet pour la région, ainsi qu'une note pour les préfets et le ministère de l'intérieur, dont nous serons destinataires en copie.

OFG (nouveau cigle PFG) dispose de 45 chambres, avec 747 places (pleines).

Il y a trois tentes à Longjumeau, Vigne (?) et Vitry (pleines).

L'institut médico légal est, d'après CB, plein, mais hier JLM a eu des échos divergents (400 places libres) : on esseye de vérifier.

Les pistes sont :

- de se tourner vers le Centre de Formation de Police de Villejuif,
- de réquisitionner les patinoires, celle de Colombes serait déjà réquisitionnée,
- de réquisitionner les salles de cérémonie des cimetières de Valenton (350 places) et de Joncherolles (100 places).

IT MR

COQUIN, Yves

De: ROUGE, Michel
Envoyé: mercredi 13 août 2003 17:06
À: COQUIN, Yves
Cc: THIROUIN, Isabelle
Objet: TR: Funérariums

La ville où se situe l'une des tentes est en fait Vigneux - et non Vigne.

Le Centre de Formation de Police de Villejuif reçoit déjà des corps.

En fait tout bouge d'heure en heure...

IT MR

-----Message d'origine-----

De : ROUGE, Michel
Envoyé : mer. 13 août 2003 17:00
À : COQUIN, Yves
Cc : THIROUIN, Isabelle
Objet : Funérariums

Monsieur Coquin,

Parmi les contacts que nous avons à la DGCL, seul le secrétariat de Mme CHENIN (01 40 07 23 43) a été joignable.

Je lui ai fait part de votre demande, qu'elle transmettra à Mme CHENIN dès qu'elle sera de retour de chez son DG.

IT a par ailleurs obtenu de la part de C. BOURIOT des informations, mais seulement sur l'IDF - ils font un bilan complet pour la région, ainsi qu'une note pour les préfets et le ministère de l'intérieur, dont nous serons destinataires en copie.

OFG (nouveau cicle PFG) dispose de 45 chambres, avec 747 places (pleines).

Il y a trois tentes à Longjumeau, Vigne (?) et Vitry (pleines).

L'institut médico légal est, d'après CB, plein, mais hier JLM a eu des échos divergents (400 places libres) : on esseye de vérifier.

Les pistes sont :

- de se tourner vers le Centre de Formation de Police de Villejuif,
- de réquisitionner les patinoires, celle de Colombes serait déjà réquisitionnée,
- de réquisitionner les salles de cérémonie des cimetières de Valenton (350 places) et de Joncherolles (100 places).

IT MR

COQUIN, Yves

De: DANAND, Laurence
Envoyé: mercredi 13 août 2003 17:45
À: COQUIN, Yves
Objet: projet cp canicule/pers âgées



CPchaleur1208.doc

COQUIN, Yves

De: BOLOT-GITTLER, Anne
Envoyé: mercredi 13 août 2003 17:48
À: COQUIN, Yves; TOUPILLIER, Danielle; LEMAIRE, Natacha; BARAT, Solenne;
ABENHAIM, Lucien
Objet: TR: PFG

-----Message d'origine-----

De : QUILLET Nicolas [mailto:Nicolas.QUILLET@interieur.gouv.fr]
Envoyé : mer. 13 août 2003 17:29
À : BOLOT-GITTLER, Anne
Cc : CHOPIN Philippe
Objet : PFG

Les PFG viennent de donner leur accord pour l'ouverture d'une salle permettant d'accueillir 400 bières fermées. Ils font face à une hausse de décès de 50 %, qu'ils n'ont jamais vue.
D'après nos informations, il n'y a pas de pb en province.
Projet de télégramme suit dans la demi-heure.

(P.S. : merci d'accuser réception du mail)

Eric FREYSSELINARD
Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
1 bis, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
<mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>
eric.freysselinard@interieur.gouv.fr

COQUIN, Yves

De: LEPRETRE, Pascal
Envoyé: mercredi 13 août 2003 17:59
À: COQUIN, Yves

Importance: Haute

Monsieur Coquin,

L'InVS n'a pas de données statistiques de mortalité sinon celles de l'INSERM. Les dernières données disponibles sont celles de l'année 1999.

De plus, l'INSERM nous confirme son impossibilité à obtenir des données de 2002 et à fortiori celles de 2003. Il nous communique cependant dans un premier temps des études comparatives du nombre total des décès entre 1975 et 1976 et entre 1983 et 1984 qui mettent en évidence une augmentation significative des décès en période de forte chaleur par rapport aux années dites " normales".

Par ailleurs, l'INSERM nous apprend que le Figaro a réalisé une enquête auprès de quelques mairies d'arrondissement de Paris sur le nombre de décès par jour en août 2003 et leur a demandé les données de 1999 pour la même période.

Ce journal devrait publier un article dans son édition de demain.

Souhaitez-vous disposer des données de l'inserm de 1999 ?

Jocelyne BOUDOT
Pascal LEPRETRE

COQUIN, Yves

De: DANAND, Laurence**Envoyé:** mercredi 13 août 2003 18:02**À:** ESCOUROLLE, Dominique; COQUIN, Yves; ABENHAIM, Lucien**Objet:** TR: protocole invs envoyé avec la lettre aux intervenants sanitaires

-----Message d'origine-----

De : TREMA Isabelle [mailto:i.trema@invs.sante.fr]**Envoyé :** mer. 13 août 2003 17:49**À :** VIOSSAT, Louis-Charles; CREMIEUX, Anne-Claude; GUILHOU, Christophe; DAIX, Pia; DAB, William; DANAND, Laurence**Cc :** METTENDORFF Martial; LEDRANS Martine; ERMANEL Céline; TILLAUT Hélène; SCOM**Objet :** TR: protocole envoyé avec la lettre aux intervenants sanitaires

Bonsoir,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint le protocole de l'étude épidémiologique "canicule" que nous allons mettre en ligne sur le site de l'InVS.

Bonne réception,

Bien à vous

isabelle tréma

Responsable de la communication

InVS

01 41 79 68 64

i.trema@invs.sante.fr

De: CAB-SANTE-DIR-CAB-SECR
Envoyé: mercredi 13 août 2003 18:25
À: ABENHAIM, Lucien; TOUPILLIER, Danielle; COQUIN, Yves
Objet: circulaire canicule

Importance: Haute



Circulaire canicule.doc

Direction Générale des
collectivités locales

Paris, le

Sous-Direction des Compétences
et des Institutions locales

Bureau des services publics locaux

Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure et des libertés locales

à

Monsieur le préfet de police,
Monsieur le préfet de Seine-et-Marne,
Monsieur le préfet des Yvelines,
Monsieur le Préfet de l'Essonne,
Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine,
Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis,
Monsieur le préfet du Val-de-Marne,
Monsieur le préfet du Val-d'Oise

OBJET : Situation exceptionnelle en matière funéraire en Ile-de-France liée à la canicule

Plusieurs facteurs concourent actuellement à rendre plus difficiles les opérations funéraires et afin de répondre aux questions d'un grand nombre, la direction générale des collectivités territoriales et la direction générale de la santé ont signé un communiqué de presse que vous voudrez bien vouloir trouver ci-joint.

Afin de vous aider dans la situation exceptionnelle à laquelle vous êtes actuellement confrontés et pour répondre à vos questions, j'ai souhaité vous apporter les précisions suivantes.

S'agissant de la saturation des chambres funéraires et mortuaires, je vous rappelle que l'Institut Médico-Légal de Paris dispose d'une réserve de 450 places réfrigérées (plus 200 en cas de nécessité). En outre, les Pompes Funèbres Générales ont ouvert de façon anticipée deux chambres funéraires nouvelles, à Deuil-le-Barre (Val-d'Oise) et à Houilles (Yvelines). Elles ont également installé des tentes gonflables réfrigérées à Longjumeaux (Essonne - 40 places), à Vigneux (Essonne - 12 places) et Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne - 12 places).

Les opérateurs funéraires sont tenus d'assurer le transport des corps dans un délai de 24 heures avant mise en bière, ou de 48 heures en cas de soins de conservation. Mais, en cas de décès à domicile, la seule obligation est de procéder à l'inhumation dans un délai de six jours. Dans ces conditions, les opérateurs, faute de places suffisantes dans les chambres funéraires peuvent être conduits à demander aux familles de conserver les cercueils plus longtemps qu'à l'habitude, le cas échéant contre le souhait des familles.

C'est pourquoi il a été demandé aux opérateurs qui en ont les capacités d'ouvrir des lieux de conservation provisoire des cercueils dûment fermés.

Il est ainsi inutile de procéder à des réquisitions de moyens de transport qui ne semblent pas manquer. J'ajoute que de telles réquisitions ne seraient applicables qu'en respectant les normes techniques et sanitaires imposées aux véhicules de transport par les articles D. 2223-110 et suivants.

Vous voudrez bien informer les maires et les professionnels de ces précisions.

Pour le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure
et des libertés locales, et par délégation,

COQUIN, Yves

De: ESCOUROLLE, Dominique
Envoyé: mercredi 13 août 2003 18:39
À: COQUIN, Yves; BOUDOT, Jocelyne; DANAND, Laurence
Objet: Point N° vert 18h

Voici les données de ce jour, recueillies à 18h :

5 029 appels au total,
753 en service fermé
4276 en service ouvert (10h/18h) dont 671 traités par un écoutant (soit 16 % d'appels traités).

Le nombre moyen d'appel par tranche horaire est à présent d'environ 350 depuis 15h.
La baisse des sollicitations se confirme donc. Ceci, conjugué au fait que l'équipe de répondant soit plus étoffée, fait que le numéro est donc plus accessible et donc que le nombre d'appels itératifs (touche bis du combiné par exemple) diminue.

Voici une première estimation du contenu des entretiens, sur la base de 30 fiches d'appel dépouillées :

- 75% des appelants sont des femmes et la moyenne d'âge est de 52 ans sachant que 40% des appelants ont 60 ans et plus.
- Dans 92% des cas, les appelants sont des particuliers ; 4% sont des professionnels de santé ; 4% représentent d'autres professions (responsable de crèche, directeur de maison de retraite, etc.).
- Un entretien sur trois, il s'agit d'un appel pour une tierce personne.

Dans ce cas, deux principaux cas de figure se présentent : tout d'abord les appels de proches (enfants, amis) de personnes âgées (58% ont plus de 60 ans) et en second lieu, les appels de parents au sujet de leurs jeunes enfants (33% ont moins de 3 ans).

- En termes de problématique d'appel, peu d'appelants ou de tierce personnes semblent avoir des symptômes de déshydratation (respectivement 12% et 13%) ou de coup de chaleur (respectivement 12% et 9%). De fait peu d'orientations sont demandées par les appelants (13%) et la majorité des appels concerne des demandes d'information et de conseil (respectivement 70% et 70%). Les principales questions concernent alors l'eau, l'habillement, l'isolation des pièces et le fonctionnement du corps humain. Compte tenu du profil des personnes concernées par les entretiens, les questions portent alors essentiellement sur les personnes âgées (47%), les jeunes enfants (24%) et les personnes malades (20%). Une inquiétude ressort des propos des appelants pour une majorité d'entre eux (57%).

Nous devrions obtenir dans la journée de demain des données plus précises et sur un échantillon plus important.

Dominique

COQUIN, Yves

De: PILLET-MOREELS, Catherine
Envoyé: mercredi 13 août 2003 22:57
À: BOLOT-GITTLER, Anne; GROUCHKA, Cédric; ABENHAIM, Lucien; COQUIN, Yves;
TOUPILLIER, Danielle

Importance: Haute



MINISTRE

Comme convenu de la part de Danielle Toupillier. CANICULECellule gesti...
Cellule gestion des risques exceptionnels
DHOS
8 avenue de Ségur
75350 PARIS 07 SP
01.40.56.47.90
catherine.pillet-moreels@sante.gouv.fr

Cellule gestion des risques exceptionnels
Le Directeur de projet
Dr Dominique PETON-KLEIN

Affaire suivie par :
Catherine PILLET
Tel. : 01 40 56 47 90
Fax. : 01.40.56.60.66

LE PLAN BLANC HOSPITALIER

(circulaire DHOS/HFD n°2002/284 du 3 mai 2002)

Le plan blanc hospitalier est un plan d'organisation du système hospitalier en cas d'afflux de victimes ou de crise à caractère exceptionnel.

Chaque établissement de santé élabore son propre plan blanc. Il intègre et prévoit les différentes fonctions à mobiliser et son caractère opérationnel. Il est régulièrement vérifié par le biais d'exercices.

La décision de le déclencher appartient au directeur d'établissement qui en informe ses autorités, dont le Préfet.

Son déclenchement s'accompagne de la mise en place immédiate d'une cellule de crise, le plus souvent composée des membres des directions fonctionnelles en coordination avec le chef de service des urgences, et autres compétences pluridisciplinaires.

La cellule de crise coordonne les actions à mettre en œuvre, prend les décisions qui s'imposent, répartit les responsabilités à propos:

- de la coordination avec le SAMU et SAU et si nécessaire avec la CUMP (cellule d'urgence médico psychologique) ;
- du renforcement de l'établissement par le rappel des personnels médicaux, paramédicaux et autres hospitaliers;
- de la disponibilité des lits: sorties anticipées, report des hospitalisations non urgentes, réouvertures de lits, mise à disposition de lits supplémentaires;
- de l'adaptation des moyens de l'établissement: les stocks, la logistique, l'équipement des locaux, les chambres mortuaires;
- des transports et des transferts en lien avec les autres structures de soins, les ambulances et les brancardiers,
- des télécommunications et les liaisons informatiques;
- de l'accueil des victimes ou patients en situation de détresse et de leurs familles;
- de la gestion et la traçabilité des victimes et des corps;
- de l'accueil des médias;
- des conditions d'accès, de circulation, de stationnement;
- des dispositifs de surveillance, gardiennage;
- de la protection des biens et des personnes.

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS

Premier groupe hospitalier européen

PROVENANCE :

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
Cabinet du Directeur Général
3, avenue Victoria - 75004 Paris

NUMERO DE TELECOPIE :

01.40.27.30.11

NOM DU DESTINATAIRE :

J. Toupin

ET N° DE TELECOPIE :

DAES

NOMBRE DE PAGES :
(y compris cette page)

0140564190

NOM DE L'EXPEDITEUR :

Le secrétariat de
M. Roland GONIN
Directeur adjoint de cabinet
Direction générale
Tel : 01 40 27 32 71
Fax : 01 40 27 30 11
@ : roland.gonin@sap.ap-hop-paris.fr

DATE :

12/08/03

MESSAGE

Suite à notre CT de ce jour

Roland Gonin

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS
Cabinet du Directeur Général
PLAN BLANC

Nom de l'expéditeur : Roland GONIN

Date : 13/08/2003 Heure : 20h30

Tel : 01 40 27 30 00 Fax :

Nombre de pages (y compris celle-ci) : 2

Destinataires : LISTE GENERALE CRISE

Message : DECLENCHEMENT DU PLAN BLANC.

Pour faire face à l'augmentation du nombre de patients hospitalisés , je vous demande de déclencher immédiatement votre Plan Blanc.

Exceptionnellement, cette procédure concerne l'ensemble des établissements de l'AP-HP.

En complément d'informations, vous trouverez ci-joint le communiqué diffusé ce soir dans les médias.

Roland GONIN

Paris, le 11 août 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AP-HP, en liaison avec ses autorités ministérielles, a décidé de déclencher le plan blanc pour tous ses hôpitaux.

L'objectif est de rouvrir, en raison des effets exceptionnels de la canicule, un nombre plus important de lits en rappelant le personnel soignant et médical nécessaire.

L'AP-HP invite ses personnels à prendre contact avec leur hôpital.

Contact presse

Service de presse de l'AP-HP, tél. : 01 40 27 37 22 - service.presse@sap.ap-hop-paris.fr

JEUDI 14 AOUT 2003

COQUIN, Yves

De: BOLOT-GITTLER, Anne
Envoyé: jeudi 14 août 2003 08:56
À: TOUPILLIER, Danielle; LEMAIRE, Natacha; COQUIN, Yves; BARAT, Solenne
Objet: TR: Mortalité / Préfecture du Rhône



Préfecture du Rhône.tiff

-----Message d'origine-----

De : QUILLET Nicolas [mailto:Nicolas.QUILLET@interieur.gouv.fr]
Envoyé : mer. 13 août 2003 19:32
À : Sec CANEPA; BOLOT-GITTLER, Anne
Objet : TR: Mortalité / Préfecture du Rhône

Eric FREYSSELINARD
Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
1 bis, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
eric.freysselinard@interieur.gouv.fr
<mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>

>-----Message d'origine-----

>De: FREYSSELINARD Eric
>Date: mercredi 13 août 2003 19:06
>À: QUILLET, Nicolas
>Objet: TR: Mortalité / Préfecture du Rhône

>
>
>

>-----
>De : LUCAS Francois (DGCL)
>Envoyé le : mercredi 13 août 2003 19:01:27
>A: FREYSSELINARD Eric
>Objet: TR: Mortalité / Préfecture du Rhône
>Transféré automatiquement par une règle

>
>
>

>-----Message d'origine-----

>De: CHENAIN Oriane (DGCL)
>Date: mercredi 13 août 2003 18:39
>À: LUCAS Francois (DGCL)
>Cc: RENARD Jacques (DGCL)
>Objet: TR: Mortalité / Préfecture du Rhône

>

- > Veuillez trouver ci-joint la copie d'un arrêté pris⁴⁰⁸ par le préfet du Rhône
- > (page 2 du document) qui prévoit qu'en cas de saturation des chambres
- > funéraires, la mise en bière devra être prescrite dans les meilleurs
- > délais.
- >
- > Je me permets d'ajouter que les PFG viennent de m'informer qu'elles
- > installaient dans la nuit une nouvelle tente réfrigérées à Nanterre ; elle
- > sera disponible demain. Elles ont envoyé à toutes les préf d'Ile-de-France
- > une lettre donnant les coordonnées des chambres funéraires et leur
- > capacité ainsi que les noms et coordonnées des personnes centralisant,
- > pour chaque département, l'information.
- >
- > Orianne Chenain
- >
- >
- >
- > <<Préfecture du Rhône.tif>>



PREFECTURE DU RHONE

TELECOPIE

EXPEDITEUR

PREFECTURE DU RHONE
Direction de la Réglementation
1er bureau - Réglementation Générale

Madame Françoise PANETIE

Tél : 04 72 61 68 11 - (Standard : 04 72 61 60 60)
Fax : 04 72 61 63 72

DESTINATAIRE

Burges Familiales Génériques

FAX

01 55 26 57 86

OBJET:

*arrêté préfectoral n° 2003-2926 portant
dispositions spéciales concernant les vitrumakers
à diffuser dans les différents établissements
du Département du Rhône*



Nombre de page(s) : 1 + *1*

En cas d'illisibilité de ce fax : prévenir le service expéditeur (voir n° ci-dessus)

Adresse postale : Préfecture du Rhône - 106 rue Pierre Corneille - 69419 Lyon cédex 03
Standard : 04.72.61.60.60 - Télécopie : 04.72.61.62.41 - <http://www.rhone.pref.gouv.fr>
Accueil du public - 14 bis Quai Général Sarrail - 69006 Lyon
Horaire d'ouverture de 8h15 à 15h30 - Sauf Juillet et Août de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h45



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL
ET DE LA SOLIDARITÉ
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU RHÔNE
DOSSIER SUIVI PAR : JEAN PHILIPPE GALLAT
☎ : 04.72.61.39.44
Email : dd69-direction@sante.gouv.fr

PRÉFECTURE DU RHÔNE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
AFFAIRE SUIVIE PAR : M. LOMBARD
☎ : 04.72.61.60.60

Lyon, le 13 août 2003

Arrêté portant dispositions spéciales concernant les inhumations

N° 2003-2926

Le préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1 à 4 ;

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :
- Les articles L. 2212-1 et suivants relatifs à la police municipale,
 - L'article L. 2215-1 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département ;
 - Les articles R. 2213-18, R.2213-26 et 2213-27 ;

Considérant les circonstances exceptionnelles notamment liées aux conditions climatiques ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour préserver la salubrité et la santé publique dans le respect de la dignité des familles ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

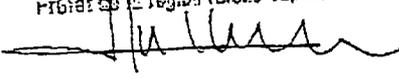
Arrête

Article 1 : En cas de saturation des chambres mortuaires ou funéraires, devra être prescrit une mise en bière, dans les meilleurs délais, dans un cercueil hermétique répondant aux prescriptions de l'article R. 2213-27 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa signature et jusqu'au 18 août inclus. Celui-ci pourra être prorogé si les circonstances l'imposent.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, Monsieur de directeur départemental de la sécurité publique, Mesdames et Messieurs les maires, les services de Police et de gendarmerie, Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à monsieur le sous-préfet de Villefranche.

Le Préfet
délégué pour la sécurité et la défense
auprès du Préfet de la zone de défense Sud-Est
Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet de Rhône



Yves JULLOY

COQUIN, Yves

De: BOLOT-GITTLER, Anne
Envoyé: jeudi 14 août 2003 08:59
À: TOUPILLIER, Danielle; COQUIN, Yves; LEMAIRE, Natacha; BARAT, Solenne
Objet: TR: Mortalité / Lettre PFG aux Préfets d'Ile de France



PFG - Préfet -
13.08.03.tif

-----Message d'origine-----

De : QUILLET Nicolas [mailto:Nicolas.QUILLET@interieur.gouv.fr]
Envoyé : mer. 13 août 2003 19:32
À : BOLOT-GITTLER, Anne
Objet : TR: Mortalité / Lettre PFG aux Préfets d'Ile de France

Eric FREYSSELINARD
Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés
locales
1 bis, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
eric.freysselinard@interieur.gouv.fr
<mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>

-----Message d'origine-----

De: FREYSSELINARD Eric
Date: mercredi 13 août 2003 19:21
À: QUILLET, Nicolas
Objet: TR : Mortalité / Lettre PFG aux Préfets d'Ile de France

>-----
> De : Caltiau, Alain[SMTP:ALAIN.CALTIAU@OGF.FR]
> Envoyé le : mercredi 13 août 2003 19:26:43
> A : FREYSSELINARD Eric
> Objet : Mortalité / Lettre PFG aux Préfets d'Ile de France
> Transféré automatiquement par une règle
>
>

Ci-joint, pour information, copie d'une lettre que nous venons d'adresser à la Préfecture de région, la Préfecture de PARIS et chaque Préfecture des départements d'Ile de France.

Bonne soirée.



Monsieur Bertrand LANDRIEU
Préfet de la région Ile de France et de Paris
Hôtel de la Préfecture
17 Boulevard Morland
75915 PARIS CEDEX 04

Paris, le 13 août 2003

Objet : Mortalité / Mesures diverses

Monsieur le Préfet,

Suite à un entretien téléphonique avec vos collaborateurs, nous avons l'honneur de vous confirmer les moyens d'accueil des défunts dont dispose notre entreprise et les renforcements que nous avons mis en œuvre en raison d'une mortalité importante et inhabituelle.

Au niveau national, notre Groupe dispose de 340 chambres funéraires. En Ile de France, nous en gérons 43.

Grâce à la diligence de vos collaborateurs, nous pourrions dès demain mettre en service deux nouvelles chambres funéraires, l'une à HOUILLES (78) et la seconde à DEUIL LA BARRE (95) dont les ouvertures n'étaient prévues que début septembre 2003.

C'est donc un total de 45 établissements de notre entreprise qui sont en service actuellement en Ile de France.

A toutes fins utiles, vous pourrez trouver ci-joint la liste de ces chambres funéraires et de leur capacité d'accueil.

De plus, par précaution, en complément des moyens fixes, nous avons installé des « équipements post-mortem d'intervention rapide » que nous utilisons parfois pour les catastrophes.

Ces équipements ont été mis en service ce jour près de nos funérariums de :

- LONGJUMEAU,
Angle Rue Jules Ferry - Le Cerisier (91160) - Tél. : 01 69 09 88 95
Capacité complémentaire d'accueil des défunts : 40
- VIGNEUX SUR SEINE,
78 Avenue Henri Barbusse (91270) - Tél. : 01 69 03 44 04
Capacité complémentaire d'accueil des défunts : 12
- VITRY SUR SEINE,
49-51 Rue Jules Guesde (94400) - Tél. : 01 46 81 09 80
Capacité complémentaire d'accueil des défunts : 12

.../...

Pour chaque département d'Ile de France, nous avons désigné un responsable qui est à la disposition des Autorités pour tous renseignements souhaités (liste jointe).

Naturellement, mes collaborateurs :

- Hugues FAUCONNET, Directeur d'Ile de France
Tél. : 06

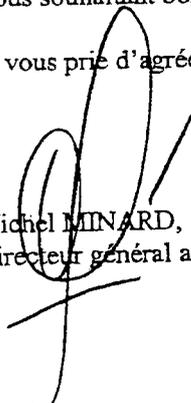
- Alain CALTIAU, Directeur du Groupe, Siège social
Tél. : 01 55 26 56 68
Fax : 01 55 26 57 86
Portable : 06

Demeurent à votre disposition.

A toutes fins utiles, la présente est adressée à Monsieur le Préfet de la région Ile de France et Préfet de Paris ainsi qu'à Messieurs les Préfets de chaque département de la région Ile de France.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.



Michel MINARD,
Directeur général adjoint.



POMPES FUNEBRES GENERALES

Disponibilités dans les maisons funéraires de l'Ile de France

Liste des personnes à contacter par département

Départements	Noms	n° téléphone
91	Christian HABERT	06
92	Richard FERET	06
93	Martial MAZARS	06
94	Alain BACHELIER	06
95	Michel GOURLIN	06
75	Bernard MAZEYRIE	06
77	Pierre François FIRTION	06
78	Michel ZEN	06

CHAMBRES FUNERAIRES DU GROUPE OGF (PFG, etc...)

RECAPITULATIF

Départements	Nombre de chambres funéraires	Nombre de cases	Nombre de salons y compris salles de reconnaissance	Total capacité d'accueil	Observations
75	1	42	11	53	
77	10	64	25	89	
78	7	42	27	69	
91	5	33	17	50	Accueil complémentaire : - 40 à Longjumeau, Angle Rue Jules Ferry, Le Cerisier (91160) - Tél. : 01 69 09 88 95 - 12 à Vigneux sur Seine, 78 Avenue Henri Barbusse (91270) - Tél. : 01 69 03 44 04
92	5	73	21	94	
93	6	152	37	189	
94	4	84	28	112	Accueil complémentaire : - 12 à Vitry sur Seine, 49-51 Rue Jules Guesde (94400) Tél. : 01 46 81 09 80
95	7	57	22	79	
TOTAL	45	547	188	735	769

Liste des chambres funéraires du Groupe OGF en Ile de France (Pompes Funèbres Générales, etc...)

Adresse du Funérarium	Code Postal	Ville où est implantée la C.F.	Téléphone	Nombre de cases	Nombre de salons	Enseigne Commerciale du Gestionnaire	Adresse Gestionnaire	Code postal gestionnaire	Ville du Gestionnaire
10 Rue Pierre Rebière	75017	PARIS	01 42 88 46 02	42	11	GFPL	10 Rue Pierre Rebière	75017	PARIS
Rue Pierre Brun	77000	MELUN	01 64 14 45 14	12	3	PFG "Maison Funéraire "	3, rue Paul Doumer	77000	MELUN
118/120, rue Jean-Jaurès	77100	MEAUX	01 64 34 08 08	3	2	Garnard-Lebaupin	118/120, rue Jean-Jaurès	77100	MEAUX
122, route de Rebaix	77120	COULOMMIERS	01 64 75 13 97	3	2	PFG	4, rue du Palais de Justice	77120	COULOMMIERS
37 Bd Chéreau	77130	MONTEREAU-FAUT-YONNE	01 60 96 25 90	6	2	PFG	2 bis, rue Victor Hugo	77130	MONTEREAU-FAUT-YONNE
Rue du Chatelet	77140	NEMOURS	01 64 45 08 45	2	2	PFG	12, place de la République	77140	NEMOURS
10, rue Guyot	77160	PROVINS	01 64 00 00 40	3	3	PFG	23, rue de la Friperie	77160	PROVINS
17, rue du Petit Beauverger	77170	BRIE-COMTE-ROBERT	01 64 05 62 24	9	2	PFG	6, rue de l'Eglise	77170	BRIE-COMTE-ROBERT
5, rue du Vieux Moulin - Place du cimetière	77310	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	01 60 65 90 28	14	2	Marbrerie Lescarcelle	5 rue du vieux Moulin - Place du Cimetière	77310	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
94, rue Saint Denis	77400	LAGNY-SUR-MARNE	01 60 07 26 30	9	6	PFG	94, rue Saint Denis	77400	LAGNY-SUR-MARNE
Rue Pilot	77610	FONTENAY-TRESIGNY	01 64 25 94 70	3	1	GIF	Rue Pilot	77610	FONTENAY-TRESIGNY
126 Boulevard Henri Barbusse	78800	HOUILLES	01 39 68 84 67	3	2	Marbrerie Morizot	124bis-126 Rue Henri Barbusse	78800	HOUILLES
15-17, Porte Buc	78000	VERSAILLES	01 39 53 31 20	12	5	PFG Marbrerie Coquerel	15-17, Porte Buc	78000	VERSAILLES
10, rue Saint Eloi	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	01 34 51 98 99	15	9	PFG	10 rue Saint-Eloi	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
43, rue Georges Lenoire	78120	RAMBOUILLET	01 34 84 03 70	3	3	PFG	47, rue du Général de Gaulle	78120	RAMBOUILLET
53, rue Jean-Jaurès	78190	TRAPPES	01 30 62 39 33	3	3	PFG	53, rue Jean-Jaurès	78190	TRAPPES
17 av de la Division Leclerc	78200	MANTES-LA-JOLIE	01 34 97 86 86	3	2	PFG	20, place du Marché au Blé	78200	MANTES-LA-JOLIE
18 bis, rue de la République	78370	PLAISIR	01 34 81 08 54	3	3	PFG	18 bis, rue de la République	78370	PLAISIR
92 Bd Henri Dunaant	91100	CORBELL-ESSONNES	01 60 87 78 70	3	2	Marbrerie Lescarcelle	129-131 av de Fontainebleau	91100	CORBELL-ESSONNES
Angle Rue Jules Ferry "Le Cerisier"	91160	LONGJUMEAU	01 69 09 88 95	21	8	PFG	38 rue du docteur Roux	91160	LONGJUMEAU
78, avenue Henri Barbusse	91270	VIGNEUX-SUR-SEINE	01 69 03 44 04	3	2	Ets Boucher	78, avenue Henri Barbusse	91270	VIGNEUX-SUR-SEINE
20, rue Charles de Gaulle	91400	ORSAY	01 60 92 00 52	3	2	PFG	20, rue Charles de Gaulle	91400	ORSAY
55, rue de Boissy St Léger	91480	QUINCY SOUS SENART	01 69 00 10 18	3	3	Mie L'ESCARCELLE	55, rue de Boissy St Léger	91480	QUINCY SOUS SENART

COQUIN, Yves

De: BOLOT-GITTLER, Anne
Envoyé: jeudi 14 août 2003 09:01
À: COQUIN, Yves; TOUPILLIER, Danielle; LEMAIRE, Annie; BARAT, Solenne
Objet: TR: CIRCULAIRE CANICULE - situation exceptionnelle en matière funéraire

Importance: Haute



Circulaire canicule.doc

-----Message d'origine-----

De : QUILLET Nicolas [mailto:Nicolas.QUILLET@interieur.gouv.fr]
Envoyé : mer. 13 août 2003 19:59
À : Sec CANEPA
Cc : BOLOT-GITTLER, Anne
Objet : TR: CIRCULAIRE CANICULE - situation exceptionnelle en matière funéraire
Importance : Haute

Eric FREYSSELINARD
Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
1 bis, place des Saussaies
75800 PARIS
Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
eric.freysselinard@interieur.gouv.fr
<mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>

>-----Message d'origine-----

>De: QUILLET Nicolas
>Date: mercredi 13 août 2003 19:46
>À: LUCAS Francois (DGCL); CHENAIN Oriane (DGCL); RENARD Jacques
>(DGCL)
>Objet: TR: CIRCULAIRE CANICULE - situation exceptionnelle en
>matière funéraire
>Importance: Haute

>
>Pour relecture TTU.

>
>Eric FREYSSELINARD
>Directeur adjoint du cabinet du ministre délégué aux libertés locales
>Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés
>locales
>1 bis, place des Saussaies
>75800 PARIS
>Tél. : 01-40-07-22-26 - Fax : 01-49-27-48-86
>eric.freysselinard@interieur.gouv.fr
><mailto:eric.freysselinard@interieur.gouv.fr>

Liste des chambres funéraires du Groupe OGF en Ile de France (Pompes Funèbres Générales, etc...)

42, chemin des Cendres	92000	NANTERRE	01 47 28 83 83	28	6	PFG	3 Rue des Anciennes Maisies	92000	NANTERRE
130, rue Maurice Arnaud	92120	MONTRouGE	01 46 57 62 20	18	5	PFG	39 av de la République	92120	MONTRouGE
106/110 rue de Chateaufort	92160	ANTONY	01 41 13 06 13	15	5	PFG	30, rue Auguste Mounié	92160	ANTONY
Av du G ^{ral} Leclerc	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	01 47 94 74 43	9	2	PFG	14, rue Henri Barbusse	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE
13 rue de l'Égalité	92700	COLOMBES	01 41 19 03 69	3	3	PFG	26, rue du Maréchal Joffre	92700	COLOMBES
32 av Jean Moulin	93100	MONTRouGE	01 48 57 45 62	33	6	PFG	4 bis, place Jean-Jaurès	93100	MONTRouGE
17, rue Jules Vallès	93190	LIVRY-GARGAN	01 43 30 64 70	9	4	PFG	13/15 rue Jules Vallès	93190	LIVRY-GARGAN
31, rue Paul et Camille Thomoux	93330	NEUILLY-SUR-MARNE	01 49 44 10 00	6	2	PFG	31, rue Paul et Camille Thomoux	93330	NEUILLY-SUR-MARNE
95, rue Marcel Sembat	93340	VILLETANEUSE	01 48 26 23 66	30	9	PFG	79, place Victor Hugo	93200	SAINT-DENIS
55, rue du Général Leclerc	93370	MONTRouGE	01 43 30 61 66	44	8	PFG	55, rue du Général Leclerc	93370	MONTRouGE
83, boulevard R. Ballanger	93420	VILLEPENTE	01 49 36 94 90	30	8	PFG	83, boulevard R. Ballanger	93420	VILLEPENTE
40, avenue de la libération	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	01 45 11 24 99	8	3	PFG	17, avenue Charles de Gaulle	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Carrefour Jean Moulin	94190	VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES	01 45 10 12 80	34	13	PFG	Carrefour Jean Moulin	94190	VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES
2, rue des Moines Saint-Martin	94360	BRY-SUR-MARNE	01 48 81 54 48	18	6	PFG	4, rue des Moines Saint-Martin	94360	BRY-SUR-MARNE
49-51, rue Jules Guesde	94400	VITRY-SUR-SEINE	01 46 81 09 80	24	6	FUNESPACE	1 Avenue Léon Blum	94400	MAISONS-ALFORT
41 Rue de la Barre	95170	DEUIL LA BARRE	01 34 17 73 64	3	2	PFG	39 Rue de la Barre	95170	DEUIL LA BARRE
65, rue Henri Barbusse	95100	ARGENTEUIL	01 34 34 39 49	9	5	PFG	65, rue Henri Barbusse	95100	ARGENTEUIL
28, rue de Groslay	95160	MONTMORENCY	01 39 84 11 22	18	4	PFG	28, rue de Groslay	95160	MONTMORENCY
1, place du Parc aux Charrettes	95300	PONTOISE	01 30 73 12 12	6	3	PFG	1, place du Parc aux Charrettes	95300	PONTOISE
60, avenue Gaston Vermeire	95340	PERSAN	01 34 70 03 83	6	2	PFYO	60, avenue Gaston Vermeire	95340	PERSAN
1, avenue du Maréchal Juin	95500	GONESSE	01 39 85 30 25	9	3	PFG	1, avenue du Maréchal Juin	95500	GONESSE
7, rue du Docteur Roux	95600	EAUBONNE	01 39 59 34 58	6	3	PFG	1, rue du Docteur Roux/ Angle route de Montignon	95600	EAUBONNE

TOTAL	547	188
-------	-----	-----

Direction Générale des
collectivités locales

Paris, le

Sous-Direction des Compétences
et des Institutions locales

Bureau des services publics locaux

Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité intérieure et des libertés locales

à

Monsieur le préfet de police,
Monsieur le préfet de Seine-et-Marne,
Monsieur le préfet des Yvelines,
Monsieur le Préfet de l'Essonne,
Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine,
Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis,
Monsieur le préfet du Val-de-Marne,
Monsieur le préfet du Val-d'Oise

OBJET : Situation exceptionnelle en matière funéraire en Ile-de-France liée à la canicule

En complément de mon message précédent, je vous demande de :

- déclencher le plan blanc ;
- réquisitionner toutes les fois que les opérateurs funéraires vous le demanderont des salles, à proximité des chambres funéraires, pour accueillir les bières ou, s'il s'agit de salles réfrigérées, les corps ;
- réquisitionner des ambulances ou tous autres véhicules de transport afin d'assurer le transport des bières et des corps vers les chambres funéraires et leurs annexes.

Pour le ministre et par délégation,

COQUIN, Yves

De: MICHELON, Thierry**Envoyé:** jeudi 14 août 2003 09:12**À:** COQUIN, Yves; CHEMARDIN, Jacques; PAUL, Caroline; LE-MOAL, Joëlle**Objet:** TR: cp / chambre funéraire version 19.25

pour information. TM

-----Message d'origine-----

De : CHENAIN Oriane DGCL [mailto:Oriane.CHENAIN@interieur.gouv.fr]**Envoyé :** mer. 13 août 2003 09:59**À :** MICHELON, Thierry**Objet :** RE: cp / chambre funéraire version 19.25

Merci pour votre email et pour la copie de votre communiqué. Les températures baissant, je pense que le problème devrait perdre de son acuité. Toutefois, pour votre entière information sur la question, je me permets de vous faire savoir que :

- o 3 tentes réfrigérées ont été installées par les PFG à Longjumeau (40 corps) à Saut Maur (12 corps) et à côté de Villeneuve Saint Georges (12 corps).
- o 2 nouveaux funérariums (à Ouille et Deuil-la -Barre) ont été ouverts.

Il ne devrait donc plus y avoir de problème d'accueil des corps.

La situation aura toutefois été exceptionnelle. En effet, depuis 1999 (date à laquelle les grands établissements de santé ont eu l'obligation d'avoir leur propre chambre mortuaire), jamais les chambres funéraires en Ile-de-France n'avaient connu une telle utilisation.

Bien à vous.

Oriane Chenain

-----Message d'origine-----

De: MICHELON, Thierry [mailto:Thierry.MICHELON@sante.gouv.fr]**Date:** mardi 12 août 2003 09:04**À:** CHENAIN Oriane DGCL**Cc:** "LE-MOAL, Joëlle"**Objet:** TR: cp / chambre funéraire version 19.25

<< Fichier: cpchfuneraire.doc>>madame, vous trouverez ci-joint un projet de communiqué de presse. nous attendons encore ce matin la confirmation de la procédure via le commissariat envoyer d'envoyer ce communiqué. merci pour votre aide. T Michelon

-----Message d'origine-----

De : DANAND, Laurence**Envoyé :** lun. 11 août 2003 19:27**À :** COQUIN, Yves; LE-MOAL, Joëlle**Cc :** MICHELON, Thierry**Objet :** cp / chambre funéraire version 19.25

<<cpchfuneraire.doc>>